



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## prime herbagère agroenvironnementale

Question écrite n° 64932

### Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes que suscite, auprès des éleveurs du Vaucluse, la perspective d'une remise en cause de la prime herbagère agro-environnementale dans le projet de loi de finances pour 2010. Or le maintien d'une PHAE permettant le renouvellement et la signature de nouveaux contrats est essentiel dans le rééquilibrage des revenus pour lequel, lors du bilan de santé PAC, les pouvoirs publics s'étaient alors engagés. Au moment où de nouvelles perspectives sont offertes aux éleveurs ovins, il serait dangereux d'engager la suppression d'une mesure qui, désormais cofinancée à 75 % par le budget communautaire, reste essentielle notamment dans les systèmes extensifs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

Le maintien des systèmes d'exploitation fondés sur la mise en valeur des surfaces en herbe constitue un enjeu majeur pour les territoires français. En effet, l'entretien et le maintien des prairies, des estives et des landes favorisent la biodiversité et préservent la qualité de l'eau, d'autant plus que ces systèmes d'exploitation sont particulièrement extensifs dans leur conduite. Ils sont par ailleurs nettement plus autonomes en matière d'alimentation du cheptel. Enfin, les surfaces utilisées mobilisent moins d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, énergie). Le Gouvernement partage pleinement le souci des honorables parlementaires de pouvoir accompagner les élevages fondés sur la valorisation de surfaces en herbe. Aussi, les décisions prises dans le cadre du « bilan de santé » de la politique agricole commune (PAC) renforcent le soutien économique des élevages par la mise en place d'une dotation spécifique à l'herbe dès 2010. Conscient que la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) reste un élément essentiel pour l'équilibre économique de certaines exploitations et pour le maintien des surfaces en herbe dans certaines zones, le Gouvernement souhaite pouvoir répondre aux inquiétudes des éleveurs concernés par l'échéance de leur contrat l'année prochaine en leur permettant de bénéficier d'un renouvellement de leur engagement en 2010. Aussi, pour les contrats arrivant à échéance en 2010, une consultation a été lancée auprès de la Commission européenne afin d'obtenir son accord sur une formule permettant un basculement au même moment de tous les bénéficiaires actuels dans le dispositif qui lui succédera dans le cadre de la PAC post-2013. Le financement des renouvellements n'a pas pu être prévu lors du dépôt du projet de loi de finances car ceux-ci dépendent du schéma juridique qui sera arrêté. En effet, selon le dispositif retenu, le taux de cofinancement communautaire n'est pas le même. Le Gouvernement poursuit ses travaux afin de pouvoir apporter une réponse qui permette aux éleveurs, dans le cadre de l'actuelle programmation budgétaire européenne 2007-2013, de conserver le bénéfice de ce soutien.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64932

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé** : Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 1er décembre 2009, page 11276

**Réponse publiée le** : 9 février 2010, page 1341